

Objectif stratégique : Renforcer l'attractivité du territoire par la création de richesses

Fiche mesure n°1

Présentation de la mesure

-Contexte général :

Afin de limiter les effets de la crise sanitaire et économique, le territoire du Pays d'Auch s'engage à développer une économie endogène qui s'appuie sur les acteurs économiques locaux.

Il peut s'appuyer aussi sur un tissu d'entreprises solide concentré fortement autour des axes de communication principaux du territoire (RN21), et essentiellement structuré autour de l'agroalimentaire mais aussi sur des PME innovantes. L'économie sociale et de proximité est également source d'emplois directs et induits, et renforce la vitalité du territoire.

Fort de ses productions agricoles de qualité et de la demande croissante de produits locaux, le Pays d'Auch souhaite favoriser la structuration des circuits alimentaires de proximité, en partenariat avec le Conseil Départemental du Gers ou en amplifiant les démarches menées sur le territoire.

Sur ses zones plus isolées ou fragilisées, il soutient le maintien des commerces de première nécessité, essentiels au maintien de la population.

Par ailleurs, conscient d'une offre faible en hébergement et en restauration, le territoire souhaite s'organiser pour faire face aux défis de son fonctionnement touristique actuel et notamment en ce qui concerne l'itinérance douce. De ce point de vue, le « Slow Tourisme » fait sens auprès des acteurs touristiques du Pays d'Auch. Ce modèle prône un développement touristique respectueux de l'environnement et de l'identité locale, à petite échelle et pensé d'abord comme un levier pour ses habitants.

-Objectifs et contenu de la mesure : Il s'agit ainsi de soutenir les actions du territoire dans le domaine de l'économie au sens large mais aussi dans le cadre de l'activité touristique et au travers du désenclavement numérique comme éléments d'attractivité.

- **Objectif opérationnel n°1 : Soutenir et développer l'économie de proximité, sociale et solidaire, l'agriculture et l'alimentation**

Sous-objectif opérationnel n°1.1 : Soutien aux actions en faveur des circuits courts de proximité et de la consommation locale

Sous-objectif opérationnel n°1.2 : Accompagnement et déploiement de l'économie circulaire

Sous-objectif opérationnel n°1.3 : Maintien et création des commerces en zone rurale

- **Objectif opérationnel n°2 : Accompagner le développement des entreprises et des acteurs économiques**

Sous-objectif opérationnel n°2.1 : Soutenir les savoir-faire et filières locales

Sous-objectif opérationnel n°2.2 : Favoriser les lieux d'accueil d'entreprises à vocation collective

- **Objectif opérationnel n°3 : Soutenir les actions touristiques en faveur du développement durable**

Sous-objectif opérationnel n°3.1 : Soutien aux actions en faveur du « Slow Tourisme »

Sous-objectif opérationnel n°3.2 : Développer et valoriser les activités de pleine nature

Sous-objectif opérationnel n°3.3 : Favoriser l'itinérance douce sur l'ensemble du territoire

- **Objectif opérationnel n°4 : Inscrire le territoire au cœur des nouvelles pratiques liées au numérique**

Sous-objectif opérationnel n°4.1 : Favoriser le désenclavement numérique et lutter contre les zones blanches du territoire

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

- X Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- X Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- X Préserver et développer des emplois de qualité,
- X Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Aménagement de pépinières d'entreprises (Villecomtal-Sur-Arros)
- Création d'un laboratoire boucherie (Pavie)

- Dont Projets inscrits au CPER :

Extension et réhabilitation finale du bâtiment A de l'IUT d'Auch, porté par l'UT3 de Toulouse

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets seront mis en œuvre dès le lancement de la programmation et jusqu'en 2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Projets publics structurants accompagnés (échelle communale et supra communale)
Nombre de porteurs de projets dans le domaine économique accompagnés.
Un tableau sera réalisé afin de suivre l'évolution et le nombre de projets accompagnés.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets exemplaires en termes d'innovation, de partenariat, et de transférabilité pourront être cofinancés par le programme LEADER + FEADER 23-27 hors LEADER (voir avec la DELTAA)

Pour le FEDER 21-27 :
OS1iii - Compétitivité des PME
OS2viii – Mobilités douces urbaines
OSvii – économie circulaire
OS5

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : RAS



Objectif stratégique : Accompagner la transition écologique et énergétique sur le territoire

Fiche mesure n° 2

Présentation de la mesure

-Contexte général :

Afin d'améliorer sa résilience, réduire sa dépendance énergétique et de se conformer aux ambitions de Région à Energie Positive de la Région Occitanie, le territoire du Pays d'Auch entend aider les porteurs de projets à réduire leur consommation par la rénovation énergétique et soutenir le développement de la production d'énergies renouvelables (EnR), et plus particulièrement du photovoltaïque et de la méthanisation. Le PETR du Pays d'Auch accompagne les territoires pour garantir la transversalité et la qualité des projets. Et ce, grâce à la prise en compte de la préservation de la biodiversité, de l'émergence d'actions en faveur de la sobriété et de l'ambition des projets de productions d'EnR.

-Objectifs et contenu de la mesure : Il s'agit de soutenir les initiatives en faveur de la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire en favorisant les actions collectives.

- **Objectif opérationnel n°1 : Exploiter durablement les ressources naturelles**

Sous-objectif opérationnel n°1.1 : Poursuivre, engager des démarches en faveur de la gestion de la ressource eau

Sous-objectif opérationnel n°1.2 : Préserver la biodiversité et encourager son intégration dans les projets d'aménagement urbains

- **Objectif opérationnel n°2 : Encourager la production d'énergies renouvelables**

Sous-objectif opérationnel n°2.1 : Associer les énergies renouvelables à l'infrastructure économique

Sous-objectif opérationnel n°2.2 : Encourager la production d'énergies renouvelables sur le territoire

- **Objectif opérationnel n°3 : Encourager la réduction de la consommation énergétique**

Sous-objectif opérationnel n°3.1 : Encourager et poursuivre la construction ou la rénovation de bâtiments publics exemplaires en matière d'efficacité énergétique

Sous-objectif opérationnel n°3.2 : Favoriser la sobriété énergétique

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle d'escalade -Auch
- Récupération de la chaleur fatale du projet de Data center -Auch
- Rénovation énergétique de bâtiments communaux
- Construction d'une petite unité de méthanisation (Belloc Saint-Clamens)
- Projets de gestion des risques et de préservation de la ressource en eau
-

- Dont Projets inscrits au CPER :

- Observ'Oc : Compréhension des changements climatiques, Equipement scientifique porté par l'UT3 de Toulouse

- BIOTECHPRO -32, porté par l'INSA d'Auch, Biotechnologie et procédés pour une bioéconomie locale et responsable (Recherche chimie et procédés)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets seront mis en œuvre dès le lancement de la programmation et jusqu'en 2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Projets publics structurants accompagnés (échelle communale et supra communale)
Porteurs de projets dans le domaine de la mobilité accompagnés.
Un tableau sera réalisé afin de suivre l'évolution et le nombre de projets accompagnés.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets exemplaires en termes d'innovation, de partenariat, et de transférabilité pourront être cofinancés par le programme LEADER.

FEDER 21-27 :

OS2 - Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : RAS

Objectif stratégique : Accompagner le changement vers des modes de mobilités plus durables

Fiche mesure n° 3

Présentation de la mesure

-Contexte général :

De par la nature de son territoire rural voire hyper rural et de sa faible densité de population, le territoire du Pays d'Auch doit répondre à un enjeu fort de mobilité.

Le territoire du Pays d'Auch doit donc trouver un équilibre entre les différents modes de transports existant et l'offre de transport publique.

Des actions sont pensées à la fois en termes d'offre (aménager et sécuriser des itinéraires pour les modes doux, installer un réseau de covoiturage, équiper le territoire en bornes de recharges pour véhicules électriques, tester l'autopartage...) et en termes de pédagogie et d'animation/communication auprès des publics (recrutement de chargés de mission dédiés, campagnes de sensibilisation, accompagnement de publics plus fragiles...).

En parallèle, le territoire entend maintenir et développer l'offre de service mobilité en adaptant cette dernière, comme par exemple par le développement du Transport à la Demande (TAD).

Les partenariats sont l'une des réponses sur lequel le territoire s'appuie pour répondre à cet enjeu d'envergure qui touche toute la population du territoire du Pays d'Auch.

-Objectifs et contenu de la mesure : Un des enjeux forts à mener à l'échelle du PETR et identifié à travers le projet de territoire, est le soutien aux actions liées à la mobilité.

- **Objectif opérationnel n°1 : Maintenir l'offre de mobilité existante**

Sous-objectif opérationnel n°1.1 : Soutenir l'offre de mobilité existante et l'acquisition de véhicules électriques

Sous-objectif opérationnel n°1.2 : Favoriser les solutions de mobilités alternatives (auto partage, co-voiturage...)

- **Objectif opérationnel n° 2 : Encourager l'émergence d'expérimentations innovantes, durables et inclusives**

Sous-objectif opérationnel n°2.1 : Encourager les expériences innovantes et inclusives permettant de garantir une équité sociale tout en réduisant la part des transports dans l'impact carbone du territoire

Sous-objectif opérationnel n°2.2 : Encourager la pratique de la marche à pieds et du vélo notamment dans les bourgs centres

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Acquisition de véhicules électriques
- Initiatives locales de démobilité (identifier de forts besoins de mobilité des milieux ruraux, hors trajet domicile/travail, et trouver des solutions de réponse supprimant ces besoins ou y répondant d'une manière plus efficiente)
- Aménagements urbains en faveur de la marche et du vélo
- Mise en place d'une solution de covoiturage
- Communication et animation des offres de transport publiques existantes

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets seront mis en œuvre dès le lancement de la programmation et jusqu'en 2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Projets publics structurants accompagnés (échelle communale et supra communale)
Porteurs de projets dans le domaine de la transition écologique et énergétique accompagnés.
Un tableau sera réalisé afin de suivre l'évolution et le nombre de projets accompagnés.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets XXX pourront s'inscrire dans l'OS2 et l'OS5 du FEDER 21-27.

Les projets exemplaires en termes d'innovation, de partenariat, et de transférabilité pourront être cofinancé par le programme LEADER.

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : RAS

Objectif stratégique : Mettre en place les conditions du "bien-vivre" en Pays d'Auch

Fiche mesure n°4

Présentation de la mesure

-Contexte général :

Le territoire du Pays d'Auch affiche une double identité rurale et urbaine : d'un terroir fertile profondément rural et agricole, il devient au cours des années un des arrières pays urbain et résidentiel de l'agglomération auscitaine. De ce fait, il connaît des disparités et notamment en matière d'attractivité comme de répartition des services à la population.

Sur les zones les plus urbaines, les territoires doivent organiser la montée en charge de leurs services et équipements. Ailleurs sur le territoire, d'autres espaces pâtissent encore de problématiques d'enclavement et d'isolement, avec une couverture en services faible, précaire ou incertaine.

En ce sens, les offres culturelles, de santé et d'éducation, en direction prioritairement de la jeunesse et des personnes âgées deviennent une composante essentielle de l'attractivité du territoire.

-Objectifs et contenu de la mesure : Il s'agit d'aider les porteurs de projets à mener des actions en faveur des services publics de proximité sur différents domaines et notamment dans le cadre de la santé.

- **Objectif opérationnel n°1 : lien Conforter la vitalité des bassins de vie par les services du quotidien :**

Sous-objectif opérationnel n°1.1 : Soutenir et développer les équipements et infrastructures sportives et de loisirs

Sous-objectif opérationnel n°1.2 : Favoriser les actions et infrastructures en faveur de la jeunesse

- **Objectif opérationnel n°2 : Soutenir l'offre de santé en territoire rural**

Sous-objectif opérationnel n°2.1 Maintenir et accompagner les infrastructures de santé

Sous-objectif opérationnel n°2.2 Favoriser l'installation de professionnels de santé en zone rurale

Sous-objectif opérationnel n°2.3 : Soutenir les actions à destination des séniors

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Construction d'un bâtiment pour le multi-accueil « Lous Pitchous » (Mirande)
- Construction de la crèche boule de gomme ANRU (Auch)
- Aménagement de parcours sportifs
- Construction de vestiaires modulaires pour les équipements sportifs
- Aménagement d'une salle des associations (Preignan)

- Dont Projets inscrits au CPER :

- Caserne Espagne IFSI
- Centre hospitalier d'Auch + rénovation internats

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets seront mis en œuvre dès le lancement de la programmation et jusqu'en 2028.

<p>-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative Projets publics structurants accompagnés (échelle communale et supra communale) Porteurs de projets dans le domaine des services accompagnés. Un tableau sera réalisé afin de suivre l'évolution et le nombre de projets accompagnés.</p>
<p>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</p> <p>Les projets XXX pourront s'inscrire dans l'OS5 du FEDER 21-27.</p> <p>Les projets exemplaires en termes d'innovation, de partenariat, et de transférabilité pourront être cofinancé par le programme LEADER.</p> <p>FEDER 21-27 : OS1 (sur son volet numérique) et OS5</p>
<p>Caractéristiques particulières de la fiche mesure : RAS</p>

Objectif stratégique : Soutenir l'offre culturelle, pour une ruralité vivante et animée

Fiche mesure n°5

Présentation de la mesure

-Contexte général :

Culturellement, Auch est plus « équipée » que le reste du Pays mais elle assure une forme de « redistribution » de son offre culturelle sur ses communes proches et celles qui composent le PETR.

Cet élan de diffusion de la culture sur les territoires ruraux profite donc du rayonnement de la ville-centre, mais il prend également appui sur ces territoires eux-mêmes, capables eux aussi de générer du développement culturel. C'est le cas de plusieurs festivals et associations qui trouvent en ces lieux les ingrédients nécessaires à leur épanouissement. Composée de bassins de vie ruraux voire hyper-ruraux, l'animation culturelle prend encore plus de sens dans ces territoires où les effets de seuil ne permettent plus de bénéficier de certains services nécessaires à leur vitalité et leur attractivité.

-Objectifs et contenu de la mesure : Il s'agit de soutenir, à travers les dispositifs de financements, les projets culturels (matériels et immatériels) émergents sur le territoire

- **Objectif opérationnel n°1 : Maintenir et développer une offre culturelle sur le territoire**

Sous-objectif opérationnel n°1.1 : Favoriser les infrastructures culturelles

Sous-objectif opérationnel n°1.2 : Soutien à la mise en œuvre de programmations culturelles et sensibilisation et diffusion auprès des habitants du territoire

- **Objectif opérationnel n°2 : Maintenir et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Pays d'Auch**

Sous-objectif opérationnel n°2.1 : Préservation et mise en valeur du petit patrimoine et du patrimoine culturel

Sous-objectif opérationnel n°2.2 : Soutien aux actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et de la biodiversité

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Extension du cinéma (Auch)
- Equipement culturel du musée des Amériques (Auch)

- Dont Projets inscrits au CPER :

- Cathédrale Sainte-Marie (Auch)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets seront mis en œuvre dès le lancement de la programmation et jusqu'en 2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Projets publics structurants accompagnés (échelle communale et supra communale)

Porteurs de projets dans le domaine de la culture et du patrimoine accompagnés.
Un tableau sera réalisé afin de suivre l'évolution et le nombre de projets accompagnés.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets XXX pourront s'inscrire dans l'OS5 du Feder

Les projets exemplaires en termes d'innovation, de partenariat, et de transférabilité pourront être cofinancé par le programme LEADER.

FEDER :

OS5 voire OS2 sur la biodiversité ?

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : RAS

Objectif stratégique : Adapter nos ruralités pour favoriser l'équilibre territorial et faire face au changement climatique

Fiche mesure n°6

Présentation de la mesure

-Contexte général :

La revitalisation des centralités du territoire passe par une approche globale, nécessitant la prise en compte d'un certain nombre de leviers thématiques, (habitat, commerces, services de proximité, mobilités...). Parmi ces leviers, l'aménagement et la qualification des espaces publics contribue au maintien de la qualité du cadre de vie pour faire face au changement climatique. Avec l'évolution des espaces publics, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la « qualité d'habiter » doivent être au cœur des nouveaux aménagements : projets résilients, végétalisation des villes et villages, aménagements en faveur des mobilités douces, utilisation de matériaux biosourcés...

Le volet habitat présente une dimension fondamentale sur laquelle les EPCI du Pays d'Auch s'engagent à travers des outils et des stratégies différentes :

L'agglomération déploie son action dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les EPCI de l'Astarac se sont engagées ensemble dans la mise en œuvre d'une OPAH pour la période 2018-2021.

Si l'agglomération auscitaine connaît un marché du logement dynamique, sans être en forte tension, le contexte est différent dans certains secteurs de l'Astarac qui sont confrontés à des situations de déprise du marché du logement. Le niveau de la demande locative, les prix des loyers, la vacance figurent comme des marqueurs de ces difficultés. Il s'agit de résister au décrochage et de se donner les conditions de rebond.

-Objectifs et contenu de la mesure : Il s'agit de soutenir les projets d'aménagements d'espaces publics et les actions en faveur de l'habitat afin de maintenir la population au sein du territoire.

- **Objectif opérationnel n°1 : Utiliser l'espace public comme outil d'équilibre et de résilience du territoire**

Sous-objectif opérationnel n°1.1 : Renforcer la qualité et la durabilité des lieux de vie et des espaces publics et y favoriser la re végétalisation

- **Objectif opérationnel n°2 : Renouveler l'offre d'habitat**

Sous-objectif opérationnel n°2.1 : Faire de l'habitat un levier pour conforter l'armature

Sous-objectif opérationnel n°2.2 : Améliorer les conditions d'habiter par la rénovation énergétique des logements

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- X S'adapter au changement climatique,
- X Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Rénovation de logements communaux
- Création de cheminements piétonniers (communes du Pays d'Auch)
- Re-végétalisations des espaces publics et Installation de cuves pour récupérer l'eau de pluie

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets seront mis en œuvre dès le lancement de la programmation et jusqu'en 2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Projets publics structurants accompagnés (échelle communale et supra communale)
Porteurs de projets dans le domaine de l'habitat et de la requalification des espaces publics accompagnés.
Un tableau sera réalisé afin de suivre l'évolution et le nombre de projets accompagnés.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets exemplaires en termes d'innovation, de partenariat, et de transférabilité pourront être cofinancé par le programme LEADER.

FEDER 21-27 :

OS5i – Volet urbain (uniquement en QPV)

OS2i – Efficacité énergétique

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : RAS

Objectif stratégique : Assurer l'animation des politiques et contractualisations territoriales

Fiche mesure n°8

Présentation de la mesure

-Contexte général :

Le projet de territoire du Pays d'Auch qui a été révisé et adopté en 2021 a mis en exergue un territoire à deux facettes :

- L'agglomération de GACG qui par son unité urbaine et son chef-lieu de département joue un rôle de centralité et offre une forte attractivité
- Et les trois EPCI de l'Astarac qui ont une très forte empreinte rurale avec une faible densité de population (25hbt/km²) qui situe cette partie de territoire en dessous du seuil des 30 hbt/km² retenu par l'INSEE pour les territoires ruraux.

La stratégie déclinée dans le projet de territoire du Pays d'Auch repose sur une complémentarité d'actions entre l'agglomération de GACG et les 3 EPCI de l'Astarac afin d'assurer une cohésion territoriale sur le périmètre du Pays d'Auch et assurer les contractualisations avec les partenaires financiers.

Par ailleurs, la revitalisation des centralités fait partie des lignes de force du projet de territoire du Pays d'Auch, et ce depuis 2018. L'ensemble des acteurs mettent en place des actions structurantes pour l'avenir de leurs centralités. Ils s'attachent à porter et traduire l'armature des centralités dans les documents stratégiques (SCoT de Gascogne, schémas régionaux...) et se saisissent des démarches de projet en faveur de la revitalisation : programmes Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Politique « Bourg-centre » de la Région Occitanie...

-Objectifs et contenu de la mesure :

- **Objectif opérationnel 8.1 : Favoriser les stratégies de développement territorial (dispositif Bourg Centre, PVD, Action Cœur de ville...). Soutenir les communes inscrites dans ces démarches à réaliser les études stratégiques et pré-opérationnelles de leur plan d'actions.**
- **Objectif opérationnel 8.2 : Soutien à l'assistance technique du CTO : Animation du contrat sur la période 2022-2028**

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Etude pré-opérationnelle habitat (CC Val de Gers)
- Elaboration d'un diagnostic territorial (Masseube)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets seront mis en œuvre dès le lancement de la programmation et jusqu'en 2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets exemplaires en termes d'innovation, de partenariat, et de transférabilité pourront être cofinancés par le programme LEADER.

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : RAS